



Echarlens, le 28 avril 2008

Concours « Jeunes Tireurs et Adolescents » du district de la Gruyère, 2008

Aux responsables des cours de Jeunes Tireurs 2008

Madame, Monsieur,

En collaboration avec la Fédération des Sociétés de tir de la Gruyère, **la société de tir de « Bas-Intyamon »** organise, cette année le concours de Jeunes Tireurs de la Gruyère. Je remercie les membres de cette société et leurs responsables de prendre en charge cette manifestation.

Cette compétition se déroulera sur la ligne de tir 300 m du stand de Grandvillard (10 cibles électroniques), selon les horaires suivants:

- **Tir anticipé : jeudi 29 mai 2008, de 18.00 h. à 20.00 h. (6 cibles disponibles).**
- **Tir de concours : samedi 7 juin 2008, de 09.00 h. à 12.00 h. et de 13.30 h. à 16.15 h. (8 cibles disponibles).**

La proclamation des résultats aura lieu le samedi **7 juin 2008, vers 17.00 heures, au stand de Grandvillard.**

Chaque société fournit la munition à ses jeunes tireurs et accompagnants.

Le programme de tir est le suivant (cible A5, maximum : 12 x 5 = 60 points) :

- 3 coups d'essai,
- 6 coups (coup par coup),
- 6 coups (tir rapide 2 x 3 coups en 30 secondes par série).

Classements et prix :

1) **Par section.**

Les sections classées 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} recevront un prix.

2) **Individuels garçons JT (17 à 20 ans)**

Les trois premiers classés recevront chacun un bon d'achat.

(1^{er} : Fr 50.--, 2^{ème} : Fr 30.--, 3^{ème} : Fr 20.--)

3) **Individuelles filles JT (17 à 20 ans)**

Les trois premières classées recevront chacune un bon d'achat.

(1^{ère} : Fr 50.--, 2^{ème} : Fr 30.--, 3^{ème} : Fr 20.--)

4) **Adolescentes et adolescents (10 à 16 ans)**

Les trois premier(ère)s classé(e)s recevront chacun(e) un bon d'achat.

(1^{er} (ère) : Fr 50.--, 2^{ème} : Fr 30.--, 3^{ème} : Fr 20.--.

Nous récompenserons également la « Reine » et le « Roi » du tir.

Le premier JT individuel de chaque section recevra le gobelet souvenir.

Un prix de participation sera remis à la section qui aura participé au concours avec le plus grand nombre de jeunes tireurs et adolescents.

Distinction fédérale individuelle :

- dès 47 points pour cours I ;
- dès 49 points pour cours II ;
- dès 51 points pour cours III ;
- dès 52 points pour cours IV.

Distinction cantonale individuelle :

- dès 47 points pour adolescentes et adolescents de 10 à 16 ans.

Afin que ce concours se déroule dans de bonnes conditions et en toute sécurité, tout en respectant les horaires de tir, je vous demande de vous inscrire à l'aide du formulaire annexé. Veuillez me retourner ce document jusqu'au jeudi **15 mai 2008 (avec la liste nominative et définitive de vos jeunes inscrits au cours 2008)**. Je pourrai ainsi vous confirmer votre réservation dans les meilleurs délais, c'est-à-dire avant le tir avancé.

Je rappelle par ailleurs à tous les responsables de cours JT :

- qu'ils ne doivent pas oublier de prendre avec eux **toutes** les feuilles de stand de cours JT (formulaires blanc 27.009), y compris celles des tireurs qui ne participent pas au concours JT, afin que ces tireurs puissent figurer sur le rapport annuel et bénéficier des subsides fédéraux.
- et qu'ils doivent me rendre, au plus tard le samedi 7 juin 2008, en fin de journée, les formulaires « *Concours cantonal de jeunes tireurs 2008* » et « *Concours cantonal des directeurs et moniteurs JT 2008* » dûment remplis.

La surveillance et la sécurité du tir sont sous la responsabilité des moniteurs et des chefs jeunes tireurs de chaque société.

En vous remerciant de votre engagement en faveur des jeunes, dans vos sociétés respectives, je me réjouis de vous rencontrer à Grandvillard et vous adresse, au nom du Comité de la Fédération, mes plus cordiales salutations.

Le responsable JT du district
de la Gruyère,

Emile Rime

- Annexes :
- Inscription au concours jeunes tireurs
 - Concours cantonal des jeunes tireurs
 - Concours cantonal des directeurs et moniteurs.
 - Liste nominative des participants au cours JT 2008.

N.B. : parking sur la place de parc du stand de Grandvillard. Regroupez vos transports pour limiter l'occupation des parkings. Vous aurez, en outre, la possibilité de vous restaurer (boissons et repas), au stand de Grandvillard. N'oubliez pas de me retourner les « Cartes de tir du championnat de groupe JT et Ados 2008, le jour du tir de concours (samedi 7 juin 2008) ou, au plus tard le 13 juin 2008 comme indiqué dans votre support de travail daté du 5 janvier 2008.

Copies pour info. A M. Joël Ansermot, Président de la FSTG, à la Société de Tir « Bas-Intyamon », à M. François Passaplan, responsable cantonal des JT et à M. Cédric Menoud, président de la SCT 3 FR..